

MÉMENTO CONCOURS COMMUN VOIE APPRENTISSAGE 2020
(La notice complète du concours est disponible sur le site du SCAV)

INSCRIPTION

Du **mardi 10 décembre 2019** au **lundi 3 février 2020** inclus sur le site du Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires : www.concours-agro-veto.net rubrique « Espace CONCOURS » – APPRENTISSAGE – S'inscrire

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à déposer en ligne par les candidats, en PDF exclusivement, taille maximale 10 Mo.
Date limite de dépôt : mardi 4 février 2020 minuit.

Pièces du dossier :

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (valable jusqu'en juillet 2020)
- Attestation JDC
- Candidats boursiers : photocopie de l'attestation d'attribution définitive de bourse
- Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « pupille de la Nation ».
- **Certificat de scolarité** attestant de la préparation en cours du diplôme requis, ou la **copie du diplôme requis**, pour les candidats déjà diplômés
- Fiche d'inscription téléchargée, certifiée, datée et signée sur laquelle figure une photo d'identité récente

Date limite envoi chèque au SCAV **en cas de paiement par chèque** (à l'ordre de l'agent comptable d'AgroParisTech) :
Mardi 4 février 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Important : demande d'aménagement d'épreuves à envoyer au SCAV avant le **mardi 4 février 2020** (cachet de la poste faisant foi). Compléments éventuels au plus tard le **mardi 11 février 2020**.

DATES ET HORAIRES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Convocation à télécharger sur le site du SCAV à partir du **jeudi 27 février 2020** : www.concours-agro-veto.net rubrique « Espace CONCOURS » – APPRENTISSAGE – Admissibilité

➤ **Épreuve écrites**

DATE	HORAIRES	ÉPREUVES	COEFFICIENTS
Mercredi 4 mars 2020	10h00 à 12h30	Analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques	1
	14h30 à 16h00	Anglais	1

La rédaction doit se faire à l'encre bleue (foncée de préférence) ou noire exclusivement. Les couleurs peuvent être utilisées seulement pour les schémas ou pour améliorer la présentation.

Thèmes pour l'épreuve écrite d'analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques :
agroalimentaire - paysage - environnement - productions animales - productions végétales
(le candidat doit choisir le thème de composition lors de l'inscription)

Attention : le découpage, le collage et l'utilisation de feutres sont formellement interdits.

➤ **Sélection sur dossier** (coefficient 1)

Date limite de dépôt en ligne du fichier PDF obligatoire pour l'admissibilité : **lundi 2 mars 2020**

Le fichier mis en ligne au format PDF doit impérativement contenir les pièces suivantes, en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous :

- La **fiche d'inscription** imprimée, vérifiée, datée et signée par le candidat, avec une photo d'identité récente
- Un **curriculum vitae (CV)** d'une page
- Le **bulletin de notes du baccalauréat**
- **Tous les bulletins de notes** obtenus depuis le baccalauréat, par trimestre ou par semestre, comportant le rang de classement
- Une **fiche complémentaire au CV** (*sous forme libre*) destinée à valoriser le parcours du candidat, ses compétences et ses motivations pour la formation d'ingénieur et le choix de l'apprentissage
- Les **justificatifs** pour les stages et activités extra-scolaires mentionnés dans le CV et/ou la fiche complémentaire au CV

Attention : pour les trois épreuves qui permettent l'établissement de la liste d'aptitude, **une note minimale est fixée** : si un candidat obtient une note strictement inférieure à **7/20** pour l'une des trois épreuves, il est éliminé.

DEROULEMENT DES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission auront lieu **entre le mardi 14 avril et le jeudi 30 avril 2020** dans les écoles que le candidat a mentionnées lors de l'inscription. Chaque école détermine ses propres dates d'entretien sur la période et se charge de convoquer les candidats à leur entretien du jury.

ÉPREUVE	TEMPS D'INTERROGATION	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	30 min	1

RESULTATS

Résultats d'admissibilité : **jeudi 19 mars 2020**

Résultats d'admission : **mardi 5 mai 2020**

VERIFICATION DES NOTES ET COMMUNICATION DES COPIES

- *Pour l'écrit* : vérification du report de notes du **jeudi 19 mars au dimanche 22 mars 2020 minuit** par mail (contact@concours-agro-veto.net)

- Demande de communication des copies : **mercredi 6 mai et le lundi 31 août 2020** : photocopie (10 €/copie) ou envoi PDF (5 €/copie).

VŒUX ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

Saisie des vœux du **mardi 10 décembre 2019 au lundi 3 février 2020** inclus. **Trois vœux maximum**

Modification de l'ordre de préférence des écoles possible jusqu'au dimanche 3 mai 2020 sur le site www.concours-agro-veto.net (plateforme commune d'inscription via la rubrique « Espace concours » – APPRENTISSAGE – Vœux et Affectations).

1^{er} appel : le mercredi 6 mai 2020

Les autres appels suivront en fonction des démissions jusqu'au jeudi 3 septembre 2020



Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours à chaque proposition

Attention : L'admission définitive des candidats en 1^{ère} année d'école reste subordonnée :

- à l'**obtention du diplôme** mentionné dans la fiche d'inscription ;
- à la **signature d'un contrat d'apprentissage** en relation avec les compétences visées par le diplôme d'ingénieur délivré, en respectant la législation relative à la limite d'âge imposée pour l'accès à l'apprentissage.